AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-9-66 538564

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 2 au Bulletin Technique n° 72 — 16 SEPTEMBRE 1966 — 33 —

AVERTISSEMENTS — ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER

L'Anthonome du poirier est un insecte qui n'est plus très répandu ; cependant on peut encore le rencontrer dans quelques cas particuliers.

Rappelons que les adultes reprennent leur activité en Septembre, après une diapause estivale. Après s'être nourris pendant quelques jours aux dépens des pétioles des feuilles et de la base des bourgeons les insectes s'accouplent, puis les femelles pondent dans les bourgeons à fleurs. L'éclosion des oeufs débute à la fin de l'automne et se poursuit pendant l'hiver. Les jeunes larves dévorent l'intérieur du bourgeon à fleurs qui ne s'ouvre pas au printemps suivant.

La lutte contre l'Anthonome consiste à détruire les adultes avant leur ponte qui est plus ou moins échelonnée.

Il est conseillé actuellement d'appliquer un traitement dans le courant de la semaine prochaine, dans les vergers où des dégâts ont été constatés au printemps dernier. On utilisera un produit à base de D.D.T. (à raison de 100 g de matière active par hectolitre de bouillie) ou de LINDANE (à raison de 12 g de matière active par hectolitre de bouillie). Ce traitement devra être renouvelé 12 à 15 jours plus tard dans les vergers où l'infestation se serait révélée importante.

Il est rappelé que l'application de ces insecticides est interdite pendant les 15 jours qui précèdent la récolte des fruits ; si ce délai ne pouvait être respecté dans certains vergers il conviendrait d'attendre la fin de la récolte pour appliquer le traitement.

INFORMATIONS — CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE

Des contaminations étant encore possibles dans les cultures tardives, il est nécessaire de poursuivre la protection en utilisant un des produits conseillés contre le Mildiou de la pomme de terre.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

P149

Imprimé à la Station d'Orléans. — Le Directeur Gérant : L. BOUYX.